Septembre 2025

LA DÉMARCHE DU GROUPEMENT MOUSQUETAIRES EN FAVEUR DU BIEN ÊTRE ANIMAL

GROUPEMENT Mousquetaires

SOMMAIRE

1. Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

1.1. Le bien-être animal comme critère essentiel d'une offre responsable

2. Démarche bien-être animal (BEA) : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

2.1. Périmètre de la démarche BEA
2.2. La co-construction au cœur de notre dynamique
2.3. La contractualisation comme socle de notre démarche
2.4. Gouvernance et processus
2.5. Reporting et suivi de la performance en matière de BEA
2.6. Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

3. Détail des plans de progrès par filière

3.1. Filière Boeuf
3.2. Filière Porc
3.3. Filière Lait
3.4. Filière Poulet de chair
3.5. Filière Poules pondeuses
3.6. Filières Canard, Dinde, Lapin
3.7. Filière Mer (aquaculture)
3.8. Toutes filières

4. Sujets transverses relatifs au bien-être animal

4.1. Interdiction des produits provenant d'animaux modifiés génétiquement
4.2. Interdiction des substances favorisant la croissance
4.3. Interdiction de l'utilisation prophylactique d'antibiotiques
4.4. Promotion des aliments d'origine végétale
4.5. Amélioration de la qualité des produits carnés
4.6. Lutte contre le gaspillage alimentaire

1. Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Fort de plus de **50 ans d'expérience,** le Groupement Mousquetaires a toujours poursuivi avec enthousiasme sa marche en avant, à travers la France et l'Europe. Ce sont aujourd'hui **sept enseignes**, et plus de **4 350 points de vente,** qui font la force de notre groupe. Plus de **3 150 chefs d'entreprises** sont à ce jour engagés dans notre Groupement, unis par leur sens de l'initiative, leurs convictions, leur attachement à la proximité. Avec plus de 50 **usines de production** agroalimentaires toutes implantées en France, **160 000 collaborateurs** et une activité qui impacte le quotidien de nombreux Français, le Groupement Mousquetaires assume une **responsabilité particulière de producteur et de distributeur.**

Le Groupement Mousquetaires a engagé depuis plus de 10 ans un plan de progrès dans toutes ses filières et enseignes pour devenir un acteur de la distribution plus responsable et plus engagé. À ce titre, l'un des principaux objectifs est de **faire progresser ses produits à « marque propre »** pour qu'ils deviennent encore plus sûrs, sains, de qualité et issus de filières durables, résilientes et transparentes.

En décembre 2023, Les Mousquetaires ont lancé **Agrimousquetaires**, association fiscalisée à but non lucratif. Elle agit aux côtés de nos partenaires agricoles dans une démarche collective, pour **soutenir l'ensemble des filières dans la transition agricole et accompagner le renouvellement générationnel**. Sa mission : aider les jeunes agriculteurs à reprendre des exploitations, œuvrer pour la pérennisation des filières françaises, garantissant ainsi un approvisionnement local, transparent et de qualité pour les consommateurs. Les agriculteurs sont également accompagnés sur les diagnostics carbone et la réduction de leur dépendance énergétique. Le dispositif Agrimousquetaires a été déployé sur la filière Lait et des projets de déploiement sur d'autres filières sont en cours. Aujourd'hui c'est plus de **160 exploitations accompagnées**, avec **plus de 35 jeunes éleveurs partenaires aidés**, **plus de 400 jours de remplacement** pour assurer des congés et **plus de 50 acquisitions d'équipements**.

1.1. Le bien-être animal comme critère essentiel d'une offre responsable

Chez Intermarché et Netto, nous avons la conviction que **le bien-être animal est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable**, au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, la protection de l'environnement, ainsi que les conditions de travail et de vie des femmes et des hommes qui interviennent tout au long de la chaîne de production.

Depuis 2015, **nous collaborons avec des ONG et des experts techniques et scientifiques** afin d'identifier les risques, définir les critères fiables d'une production responsable et établir des plans de progrès et de transformation. Cette démarche permet d'anticiper ou d'accompagner les attentes sociétales et d'y répondre par des engagements concrets.

La stratégie d'approvisionnements responsables d'Intermarché et Netto est ainsi fondée sur des exigences sociétales, environnementales et de bonne conduite sociale de la part de tous leurs fournisseurs, celles-ci étant formalisées dans une « **Charte d'achat responsable** », à laquelle tous les fournisseurs de marque nationale et MDD sont soumis.

2. Démarche Bien-être animal (BEA) : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Le **bien-être animal** est un **axe de travail majeur** pour Intermarché et Netto, notamment pour leurs marques propres, dont la majorité de la production est assurée par Agromousquetaires, le pôle agroalimentaire des Mousquetaires.

Agromousquetaires est le **7ème acteur industriel en France**, selon le CA sur le territoire national (source : RIA 2023).

Nous considérons qu'il est **essentiel que les animaux qui permettent l'élaboration de nos produits soient bien traités à toutes les étapes de leur vie** : reproduction, élevage, transport et abattage. C'est une exigence éthique et une condition essentielle à la production d'une nourriture de qualité. Le Groupement Mousquetaires considère les animaux comme des êtres sensibles et a pour objectif de les épargner de toute souffrance inutile tout au long de leur vie.

Fidèles à nos engagements en faveur du bien-être animal, **Le Groupement Mousquetaires ne s'associe pas aux évènements liés à la tauromachie**.

Les cinq libertés fondamentales des animaux, telles que définies en 1979 par le Farm Animal Welfare Committee (FAWC) puis reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, www.woah.org/fr), sont le socle de la démarche Bien-être animal (BEA) d'Intermarché et de Netto

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir de contrainte physique
- Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies
- Avoir la liberté d'exprimer des comportements naturels propres à l'espèce
- Être protégé de la peur et de la détresse

En vue de promouvoir ces cinq libertés fondamentales des animaux au sein de notre offre aux consommateurs, nous déployons notre démarche BEA au sein de **plans de progrès "Filières durables"**, plans de progrès alimentés par des **chartes responsables**.

2.1. Périmètre de la démarche BEA

Pour les marques propres distribuées par les enseignes Intermarché et Netto, notre démarche BEA s'applique à nos deux différents schémas d'approvisionnement.

- Fort de notre **statut de producteurs & commerçants**, une part significative de nos produits à marque propre sont fabriqués dans nos propres unités de production au sein de notre filiale Agromousquetaires. Ces filières partiellement intégrées sont les suivantes : Bœuf, Veau, Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite). En particulier sur le **Boeuf**, le **Veau** et le **Porc**, **le Groupement possède ses propres abattoirs**. Cette maîtrise unique de la chaîne d'approvisionnement pour un distributeur a permis d'être plus en **proximité avec les producteurs** et de **s'engager** de longue date sur les thèmes du **bien-être animal.**

- Compte tenu de la diversité des produits commercialisés, nos enseignes Intermarché et Netto s'approvisionnent également auprès de **fournisseurs extérieurs**. C'est le cas notamment pour les filières Poulet, Poules pondeuses, Dinde, Canard, Lapin, ainsi que pour partie également la filière Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite). Depuis 2022, le Groupement engage progressivement ses fournisseurs dans le **processus de remontée d'indicateurs de performance**.

Notre démarche BEA s'applique à tous les producteurs qui fournissent Intermarché et Netto. Depuis 2022, le Groupement Mousquetaires travaille avec **la Belgique**, **le Portugal** et **la Pologne** afin de couvrir l'intégralité du périmètre du Groupement au sein de la stratégie et de la dynamique BEA. Progressivement, Intermarché Belgique, Intermarché Portugal et Intermarché Pologne **sont entrés dans le processus de rapportage** du Groupement sur certains indicateurs et ils fixent des objectifs en matière de BEA qui sont cohérents avec ceux de la France.

2.2. La co-construction au cœur de notre dynamique

Pour la majorité des espèces mentionnées dans le rapport, afin d'élaborer des plans de progrès ambitieux et concertés, le Groupement Mousquetaires a mis en place **un comité technique et scientifique** incluant des chercheurs, des associations de protection animale, des instituts techniques, d'autres industriels et des syndicats interprofessionnels.

En parallèle, **des groupes de travail** ont été constitués dès 2020 pour **approfondir les aspects techniques des plans de progrès "Filières durable"**. C'est le cas notamment sur les **petites espèces** (poulets, poules pondeuses, dindes, lapins...). Ces groupes de travail rassemblent certains membres des comités scientifiques et ont pour objectif de parvenir à un **diagnostic partagé** des conditions de vie des animaux et de **rédiger des chartes et des référentiels** garantissant leur bien-être et leur protection aux différentes étapes de leur vie.

En collaboration avec Earthworm Foundation, des ONG spécialisées dans le bien-être animal et un cabinet de conseil en développement durable, le Groupement Mousquetaires développe des **chartes responsables spécifiques à certaines espèces** intégrant plusieurs exigences en lien avec l'environnement, le bien-être animal, la traçabilité et les aspects sociaux. Elles sont envoyées pour signature aux fournisseurs concernés. Aujourd'hui, **neuf chartes mer** (cabillaud, colin/lieu noir/merlu, crevette, saumon, sardine, thon rouge, truite, espadon et requin), **dont trois spécifiques à l'aquaculture** (saumon, truite, crevette), **une charte vache laitière, une charte lapin et une charte poule pondeuse ont été formalisées.**

2.3. La contractualisation comme socle de notre démarche

Le Groupement s'appuie sur une **relation long terme avec les fournisseurs et les producteurs**, notamment à travers la **contractualisation** et un **engagement sur les volumes** et sur les **prix**, afin de faciliter la mise en place des plans de progrès, notamment sur le bien-être animal :

- **Bœuf :** 22% des approvisionnements sont en démarche de partenariat,
- **Porc :** plus de 120 éleveurs sont en contrat tripartites (éleveur, OP et unité de production) ou bipartites pour une durée de 3 à 5 ans (LPF, Label Rouge, Mieux Produire et BIO). Dans ces contrats, le prix est indexé par rapport au volume.
- **Légumes :** le groupement a noué des contrats de 5 ans avec des maraîchers sur plus de 35 filières de productions végétales conventionnelles, HVE ou Bio d'origine France, et Merci !
- **Lait :** le groupement travaille 4 filières qui regroupent au total 400 éleveurs sous contrat sur une durée de 5 ans renouvelable (Conventionnel, Pâturé non OGM, Bio, Label Rouge).

Pour mener à bien cette démarche, **les équipes de la Direction Développement Durable, des Achats et de la Qualité** sensibilisent et accompagnent les fournisseurs, et mènent des études pour élaborer des **plans de contrôle adaptés aux risques fournisseurs** afin de vérifier l'intégration de ces bonnes pratiques. Le personnel d'Agromousquetaires est régulièrement formé aux enjeux du bien-être animal.

2.4. Gouvernance et processus

La démarche BEA pour Intermarché et Netto est supervisée par la **Direction Qualité et RSE du Groupement Mousquetaires**. Les plans d'actions mis en place sont suivis quotidiennement par les relais existants chez Intermarché, Netto et Agromousquetaires, ainsi qu'au sein des services Achats.

Pour **Intermarché et Netto**, la définition et le pilotage de la démarche BEA sont assurés directement par la Direction Qualité et RSE du Groupement Mousquetaires.

Pour **Agromousquetaires**, le suivi de la démarche BEA au sein des différentes filières est réalisé selon le processus décrit ci-dessous :

- Pour suivre le déploiement de la démarche BEA et des plans de progrès associés, un **comité de pilotage** a été créé. Il se réunit au moins une fois par an. Placé sous la responsabilité du **directeur général d'Agromousquetaires**, ce comité de pilotage est animé par le Responsable Qualité et Développement durable d'Agromousquetaires qui supervise l'avancement des plans de progrès Filières durables.
- De manière opérationnelle au quotidien, la mise en œuvre de la démarche BEA est supervisée par le **Responsable Qualité et Développement durable** et les directeurs des quatre filières concernées (bœuf/veau/agneau, Porc, Vaches laitières et Mer). Dans les filière, Bœuf et Porc une personne du département Développement durable, désignée comme le **Référent Protection Animale** de la filière concernée, a directement la charge de tout ce qui touche au bien- être animal.

Dans les cinq abattoirs d'Agromousquetaires, il y a plusieurs **Référent Protection Animale** et le nombre de Responsables et d'Opérateurs Protection Animale (RPA et OPA) dûment certifiés est supérieur aux exigences réglementaires.

En cas de **non-conformité** constatée dans l'un des cinq abattoirs, des **actions correctives** sont rapidement mises en place. Elles sont analysées et un plan d'action est élaboré dans le cadre des Comités protection animale mis en place sur les sites d'Agromousquetaires.

Un **audit annuel de suivi** est également réalisé sur chaque site par un organisme externe indépendant au cours duquel les plans d'actions et leur suivi sont évalués. Depuis 2021, l'efficacité de ces plans d'actions est évaluée au cours du comité annuel BTA d'Agromousquetaires.

2.5. Reporting et suivi de la performance en matière de BEA

Afin de rendre compte de la performance du groupement en matière de bien-être animal, un **dispositif de rapportage** a été mis en place, en définissant des grilles d'indicateurs spécifiques par espèce. Depuis 2021, les indicateurs ci-dessous sont progressivement remontés pour les filières **Porc, Bœuf, Lait, Poule pondeuse et Poulet de chair**, avec une volonté d'étendre cette remontée de données à d'autres filières par la suite.

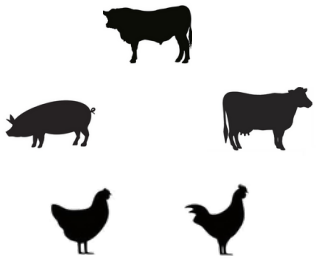

Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution des progrès au sein de nos filières animales :

Le % d'animaux :

- qui ne sont **pas confinés**,
- qui ne sont **pas à l'attache**,
- qui **pâturent,**
- qui ont **accès au plein air**,
- qui ne font **pas l'objet de mutilations**,
- qui bénéficient d'un **milieu de vie enrichi**,
- qui sont élevés à une **densité réduite**,
- provenant de **souches génétiques** à **croissance lente** ou **intermédiaire,**
- transportés en **moins de X heures (4-6-8 selon l'espèce),**
- **étourdis** avant abattage,

mais aussi

- le % de **double étourdissement**,
- le % de personnes **formées au bien-être animal**,
- le % d'élevages **audités sur le bien-être animal**,
- le % d'animaux élevés selon **des critères de bien-être animal améliorés** (Bio, label rouge, AEBEA...).

Ces indicateurs sont reportés annuellement dans ce rapport qui est spécifique au bien-être animal. Les indicateurs liés au bien-être physique, émotionnel et/ou comportemental des animaux, sont utilisés comme **indicateurs pour des mesures correctives** (exemples : améliorations techniques des équipements et installations, sensibilisation et formation des opérateurs à partir d'un cas pratique précis...)

Le Groupement répond également annuellement au **ChickenTrack** et au **EggTrack** via la mise à jour de ces rapports. Enfin, certains de ces indicateurs clés sont également repris dans notre **plan de vigilance**. Le Groupement suit ces indicateurs et mène des actions auprès des équipes internes et des fournisseurs pour s'assurer que ces indicateurs progressent d'année en année.

2.6. Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

AEBEA

Le Groupement est, depuis 2020, membre administrateur de l'**Association Etiquette Bien-Etre Animal (AEBEA),** créée en 2018 par CIWF, la LFDA, l'OABA et le groupe Casino, pour mettre en place un étiquetage qui permette aux consommateurs de connaître les conditions de vie de l'animal dont les produits en magasin sont issus, de sa naissance jusqu'à son abattage, en incluant l'élevage et le transport.

Cet étiquetage permet de **promouvoir des standards de bien-être animal améliorés auprès des consommateurs**, à partir d'une grille de notation co-construite par les filières et les associations de protection animale. 3 espèces sont actuellement concernées par cette démarche avec des états d'avancement différents : **le poulet de chair, les poules pondeuses et le porc.**
Depuis 2025, les points de vente du Groupement participent aux campagnes de communication de l'étiquette AEBEA afin de la faire connaître auprès de ses clients.

L'étiquette BEA est déjà en place pour les poulets de chair. L'objectif initial du Groupement était d'étiqueter 100% des gammes Label Rouge et Biologique à marque propre d'ici fin 2021. Aujourd'hui **100% du poulet Label Rouge et du poulet Biologique du Groupement Mousquetaires porte l'étiquette BEA.**

Depuis **2022**, le Groupement participe à la **création du référentiel AEBEA** pour les élevages de **porc**. En **2023** et **2024**, le Groupement a contribué à la **création du référentiel AEBEA** pour les élevages de **poules pondeuses**. Depuis **2025**, le Groupement participe à la **création du référentiel AEBEA** pour les élevages des **vaches laitières**.

Le Groupement a participé à la **campagne de communication** autour de l'étiquette bien-être animal initiée par l'ABEA. Au cours du mois de février, plus de **200 points de vente** ont contribué à sensibiliser les consommateurs à cet étiquetage à travers la mise en place de **PLV en rayon.**

LIT et autre initiatives

La filière Porc d'Agromousquetaires a rejoint **le LIT Ouesterel (Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Elevage »)** dans le but de participer aux échanges, avec l'ensemble des acteurs de la filière et les ONG. Les discussions portent sur **les évolutions à envisager pour mieux prendre en compte le BEA dans la production et la transformation des porcs.**

Le Groupement Mousquetaires **sensibilise les consommateurs au lait pâturé** à la fois institutionnellement et sur les emballages des produits concernés en indiquant la mention **« Lait issu de vaches qui pâturent »**.

Enfin, le Groupement mène différentes **actions de sensibilisation sur le bien-être animal** via des **communiqués de presse** et des **vidéos** qui présentent des élevages partenaires.

3. Détail des plans de progrès par filière

3.1. Filière Bœuf

Agromousquetaires, fournisseur principal du Groupement Mousquetaires

Les **volumes de bœuf** fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupement Mousquetaires est implanté représentent **95%**. Le **volume de bœuf BIO** fourni par Agromousquetaires sur l'ensemble de ces pays est de **1,2%**.

La **SVA Jean Rozé,** société d'abattage avec laquelle travaille Agromousquetaires, dispose de 2 abattoirs et de 4 unités de transformation des viandes ; elle permet un approvisionnement régulier, sain et parfaitement tracé des points de vente Intermarché et Netto en viandes à la marque Jean Rozé.

En 2024, la SVA Jean Rozé travaille avec :

- **Plus de 4000 éleveurs partenaires français de gros bovins** engagés dans une démarche qualité (22% de l'approvisionnement est couvert par des partenariats) ;
- **60 éleveurs partenaires français de veaux** (60% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat) ;
- **531 éleveurs partenaires français d'agneaux** (près de 70% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat).

Agromousquetaires est ainsi le **3e producteur de viandes bovines et ovines en France** avec 232 500 gros bovins, 65 000 veaux et 249 800 agneaux commercialisés en 2024.

Le BEA au sein des filières Bœuf, Veau et Agneau d'Agromousquetaires

Au sein de sa filière bovine et ovine, Agromousquetaires a fait le choix de décliner la démarche BEA en une **démarche Bientraitance Animale (BTA)**, des **abattoirs jusqu'aux élevages**. Afin de piloter spécifiquement la démarche BTA au sein de la filière Bœuf/Veau/Agneau, la SVA Jean Rozé réunit son **Comité de Pilotage** depuis 2018. Ce Comité définit et suit les axes stratégiques, et anime les plans d'actions et les indicateurs clés de la BTA au sein de la Filière Bœuf / Veau / Agneau.

Abattoirs responsables

Dans les abattoirs d'Agromousquetaires, **la démarche Bientraitance animale (BTA)** consiste à déployer le SMBTA construit selon la norme ISO TS 34700. Ce système définit non seulement les **bonnes pratiques**, par exemple de manipulation et d'abattage des animaux, mais aussi l'animation de **l'amélioration continue** ainsi que les compétences nécessaires et formations dispensées en matière de BTA.

L'état des lieux initial, socle de l'amélioration continue de la BTA, a notamment pris en compte les observations et axes de progrès identifiés lors des visites réalisées par le groupe de travail constitué d'experts techniques (**IDELE**, **INRAE**,...) et d'associations de protection animale (**OABA**, **CIWF** et **Welfarm**) dans les abattoirs depuis 2017. Ces visites ont souligné la qualité des installations, notamment la présence de parcs ou logettes individuelles, le paillage quotidien, la diffusion de musique et la brumisation en cas de forte température dans la bouverie.

Depuis 2018, **les sites de Vitré et de Trémorel ont été audités à plusieurs reprises** par l'association de protection animale **OABA** selon leur propre référentiel. Ces audits ont mis en avant la réelle implication des sites dans la maîtrise et l'amélioration de la bientraitance animale. Les propositions d'améliorations issues de ces audits sont prises en compte et intégrées dans le SMBTA. Elles sont suivies d'actions sur les sites et les **résultats** sont **communiqués à l'OABA**.

Un **projet d'ampleur** est en cours pour **moderniser les bouveries des sites de Vitré et Trémorel** afin de devenir une référence que ce soit en matière de Bien Traitance Animale ou de sécurité des hommes. Des investissements importants entre 2021 et 2025 ont été réalisés. Depuis décembre 2022, une **phase pilote** de la bouverie est en fonctionnement sur le site de Vitré pour pouvoir **confirmer les choix techniques et organisationnels** retenus avant de les déployer sur l'ensemble de la bouverie. Les travaux se poursuivent sur Vitré et prendront **fin en 2025.**

Un **cabinet d'éthologie** et une **ONG de protection animale** ont été consultés pour la conception de la bouverie sur Vitré afin d'adapter au mieux les installations aux besoins comportementaux et physiologiques des animaux, tout en respectant la sécurité des opérateurs.

Notamment, l'organisation et les équipements ont été pensés pour disposer en partie d'une **bouverie « zéro contact homme-animal »**. Par exemple, les logettes s'ouvrent désormais de façon automatique grâce à un système de QR Code que l'opérateur active à distance.

Transports responsables

La démarche BTA engagée dans le transport des animaux vivants prend en compte non seulement l'organisation logistique, les moyens matériels associés, la compétence et la formation du personnel, mais également la gestion des prestataires extérieurs. Ces points sont **intégrés dans un plan de progrès spécifique**.

Moyens matériels : le parc de véhicules bétaillères Agromousquetaires est prévu pour les transports de courte durée, jusqu'à 8h (agrément type 1). **Les matériels comportent des éléments permettant d'assurer la bientraitance animale et la sécurité du salarié** : sol anti-dérapant, cloisonnements, revêtement caoutchouté sur les ponts de chargement / déchargement pour diminuer le bruit et donc le stress lors des passages des animaux…

Elevages responsables

Dans le cadre des partenariats développés par Agromousquetaires (contractualisation, critères qualité particuliers type Certification de Conformité Produit…), des **exigences sont intégrées aux cahiers des charges** en matière de bien-être animal et de respect de l'environnement. Cela permet également d'impulser plus largement la dynamique d'amélioration continue. Depuis début 2021, un engagement écrit est demandé aux fournisseurs sur la base d'un cahier des charges détaillés précisant les exigences et recommandations.

Pour les gros bovins, Agromousquetaires a contractualisé un **accord-cadre avec ELVEA** qui assure aux consommateurs des points de vente Intermarché de la viande Jean Rozé issue d'élevages locaux respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le tout à un prix qui prend en compte le prix de revient des éleveurs.

Les exigences d'Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un **cahier des charges** dans lequel ils s'engagent en faisant le point chaque année sur la BTA. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, bientraitance animale, formation, gestion du matériel, etc, sont organisés depuis 2019. Ces audits permettent de définir des **plans de progrès partagés et suivis**.

Concernant la compétence et la formation du personnel, tous les chauffeurs ont reçu une **formation spéciale pour limiter le stress des animaux** lors du chargement, de la conduite et du déchargement.

Par ailleurs, afin de tester les bonnes pratiques identifiées pour l'élevage de gros bovins avant leur généralisation, Agromousquetaires dispose d'une **ferme de référence, la ferme du Haut-Gast**, située en Ille-et-Vilaine. Elle organise des **opérations « portes ouvertes »**, dont certaines sont relayées sur les **réseaux sociaux**.

Pour la filière veaux de boucheries, la SVA Jean Rozé est engagée dans un **plan de lutte national contre l'antibiorésistance via les plans Ecoantibio**.

En complément, un **projet de recherche appliquée** a été mené en partenariat avec l'INRAE et un cabinet d'éthologie concernant **l'enrichissement du milieu des veaux de boucherie**. Les **conclusions positives** ont été prises en compte et sont **en cours de déploiement auprès des éleveurs partenaires.**

Concernant les agneaux, des **audits des principaux fournisseurs** sont réalisés par deux cabinets d'éthologues tous les ans depuis 2020. Un **système de management de la BTA** pour la Filière ovine a également été déployé.

Les engagements d'Agromousquetaires

Agromousquetaires s'engage à pratiquer **l'étourdissement de 100% des bœufs, veaux et agneaux avant abattage**.

Ils se sont aussi engagés à **limiter la durée de transport** (chargement et déchargement inclus) **des animaux vivants d'ici 2030 à moins de 8 heures pour les bovins**.

Le pôle Bœuf d'Agromousquetaires est également engagé sur les conditions d'élevage avec la mise en place d'un **système de management de la BTA (Bien-Traitance Animale) pour la filière en intégration veau de boucherie** : il engage les éleveurs à s'améliorer en permanence par un suivi interne et un audit externe sur des critères de bientraitance animale. Les éleveurs sont notamment évalués à chaque lot sur des thématiques bien précises telles que les conditions de température et d'humidité, la propreté des cases et des abreuvoirs, ou encore la bonne santé des veaux.

Mesure de la performance de la filière Bœuf, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de viande bovine vendue à marque propre*, tous pays confondus**.

(*) tous produits contenant plus de 50% de viande bovine

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de gros bovins **transportés en moins de 8 heures**	90%	+4
Part de gros bovins **transportés en moins de 6 heures**	78%	+2
Part de gros bovins **transportés en moins de 4 heures**	64%	+11
Part de gros bovins **étourdis avant abattage**	100%	+4
Part de gros bovins **ayant nécessité un double étourdissement**	0,45%	+3

(*) abattage rituel <1% des volumes totaux. L'indicateur de l'étourdissement a été vérifié pour certains fournisseurs lors d'une enquête. Ils représentent 95% de nos volumes totaux.

Certification

- 1,3% de gros bovins sont labélisés **BIO**

Les gros bovins labélisés Bio **pâturent dès que les conditions le permettent**. Ils ne sont **pas confinés dans des parcs d'engraissement.**

3.2. Filière Porc

Agromousquetaires, fournisseur principal du Groupement Les Mousquetaires

Les **volumes de porc** fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupement Mousquetaires est implanté représente **83%** (90% en France).

La filière porc d'Agromousquetaires est le **3e abatteur porcin** et le **2e producteur de charcuterie en France** (2,4 millions de porcs abattus par an, 286 000 tonnes de viande et 74 000 tonnes de charcuterie produites par an). Elle travaille avec **1 200 éleveurs partenaires français** et dispose de **3 abattoirs et de 5 charcuteries**, permettant, en France, un approvisionnement à 90 % Intermarché et Netto en viandes et charcuteries de porcs 100% français.

Le BEA au sein de la filière Porc d'Agromousquetaires

Pour sa filière porcine, Agromousquetaires a également fait le choix de déployer sa démarche BEA dans ses trois abattoirs, au transport des animaux, ainsi que dans les fermes de ses éleveurs partenaires.

Abattoirs responsables

Le pôle Porc a mis en place un **système de management de la protection animale** depuis **début 2018** visant à améliorer les pratiques de conduite et d'abattage des animaux. Un référentiel a été élaboré sur la base de la norme ISO DTS 34700 ainsi que des recommandations de l'OABA, et il prévoit un **processus de contrôle et une vérification par un organisme tiers indépendant.** Les sites de Gatine Viandes, JPA et SBA sont audités annuellement par Certis selon le référentiel défini.

Chacun des trois abattoirs de la filière Porc dispose d'une **commission relative à la protection animale** composée au minimum du RPA du site, d'un représentant de chaque étape du plan de gestion et d'un représentant de la direction de la filière. Cette commission se réunit au minimum deux fois par an. Elle est chargée d'analyser les résultats des contrôles internes et externes réalisés sur la protection animale. Elle prend également en compte les commentaires des différentes parties prenantes cibles (DDPP, associations, clients, fournisseurs...). La commission décide des actions correctives à mettre en place et définit les axes d'amélioration.

En ce qui concerne **l'étourdissement gazeux**, Agromousquetaires poursuit un **programme de recherche avec l'INRAE et le cabinet d'éthologie ETRE**, en vue de diminuer le stress des animaux à cette étape et répondre aux sollicitations potentielles de certaines ONG. Les travaux portent sur les différents paramètres de l'étourdissement gazeux. La deuxième tranche du projet a été réalisée à partir de 2021 et a permis d'évaluer ces paramètres dans la nouvelle installation. La suite des tests sera réalisée à la fin des travaux de la porcherie.

Les aménagements de l'usine de Gatine Viandes, comme annoncé lors des comités expert BEA auprès des parties prenantes ONG et scientifiques, permettent l'amenée des porcs en groupe, de manière automatisée, afin de respecter le comportement naturel des animaux et limiter le stress lié aux interventions humaines. Cette ligne de production à caractère expérimental à la base, est aujourd'hui opérationnelle.

En complément, la filière porc **Agromousquetaires a participé à l'élaboration de la grille d'évaluation de la protection animale en abattoir au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession**. Cette grille est utilisée annuellement par un organisme tiers indépendant pour évaluer la performance des 3 sites depuis 2021. **A ce jour en 2025, le taux de conformité moyen des 3 abattoirs est de 95,9%**.

Transports responsables

La filière Porc travaille sur les conditions de transport des animaux ainsi que sur la gestion des prestataires extérieurs et la formation du personnel.

Les exigences Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un cahier des charges qu'ils s'engagent à respecter. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, Bientraitance Animale, formation, gestion du matériel, etc, ont été initiés depuis 2018. **A fin 2024, 83% des transporteurs ont été audités, l'objectif étant de parvenir à 100% des transporteurs audités à fin 2025.**

Une **formation spéciale** afin de sensibiliser les chauffeurs à la protection animale (limiter les stress des animaux lors du chargement/déchargement, et du transport) fait également parti des engagements pris par les transporteurs au travers du cahier des charges. La filière Porc d'Agromousquetaires demande à ce que 100% des chauffeurs aient participés à la formation.

Lors des épisodes de fortes chaleurs, en cas d'alerte météo « canicule » un plan est activé afin d'informer les transporteurs et d'adapter les horaires de transport et la gestion des animaux.

Bien-être en élevage

La filière Porc a constitué un **groupe de travail**, composé de chercheurs et d'associations œuvrant pour la protection animale, afin de définir des conditions de vie des porcs à la ferme qui soient jugées ambitieuses et réalistes par l'ensemble des participants.

Les axes de travail concernent **l'arrêt de la caudectomie**, **l'arrêt de la castration**, **la limitation du confinement** des porcs, notamment des truies, et **l'enrichissement** du milieu de vie (litière, mise à disposition de jouets et de matériaux organiques).

Des **tests** sont en cours dans des **élevages partenaires** pour étudier la faisabilité de l'arrêt de la caudectomie.

Concernant la **castration**, des tests ont été lancés en 2023, auprès d'élevages volontaires, afin d'offrir une alternative, permettant l'arrêt de la castration, en travaillant sur la vaccination contre les odeurs. Après un premier test présentant des **résultats plutôt encourageants**, un second test de plus grande ampleur est en cours, sur 2025/2026, pour confirmer les résultats obtenus sur le premier essai. Les mâles provenant de ces élevages sont donc non castrés mais vaccinés pour garantir la qualité de la viande.

Les engagements d'Agromousquetaires

Agromousquetaires s'engage à **pratiquer l'étourdissement de 100% des porcs avant abattage**.

Ils se sont aussi engagés à **limiter la durée de transport** (chargement et déchargement inclus) **des animaux vivants d'ici 2030 à moins de 6 heures pour les porcs**.

Le pôle Porc d'Agromousquetaires est également engagé sur les conditions d'élevage avec l'intégration dans les cahiers des charges du pôle d'un plan de progrès demandant aux éleveurs, en cas de projets d'investissements sur l'élevage, de **s'engager à réaliser la rénovation ou extension de leur maternité en case maternité "liberté".** Ces cahiers des charges impliquent notamment le contrôle de la présence de matériaux d'enrichissements à tous les stades de la vie des porcs.

La filière Porc s'engage également à **lutter contre l'antibiorésistance** via le plan national de lutte contre l'antibiorésistance **Ecoantibio**.

Les objectifs d'Agromousquetaires

Agromousquetaires a pour ambition d'atteindre, à l'échelle des élevages sous contrat avec la filière Porc, **50% de truies en maternité liberté et gestante liberté, d'ici 2035**, avec notamment **100% des projets de conception qui incluent cette gestion des animaux en liberté dès 2025.**

La ferme Ker Angel : un élevage pilote

Depuis 2020, un partenariat a été créé avec **la ferme de Ker Angel** pour créer un élevage pilote adressant les principaux enjeux de la filière.

Au stade gestante, les animaux ne sont confinés qu'une journée pour l'insémination artificielle (IA) et quelques heures pour l'échographie. L'utilisation de l'intelligence artificielle permet d'optimiser les inséminations, basées sur un suivi vidéo des truies et sur la performance individuelle. Grâce à cet outil, l'intelligence artificielle indique le moment le plus opportun de la journée pour l'IA. Cette optimisation a permis de réduire le nombre d'IA nécessaires par truie (1 seule sur les truies, et 2 sur les cochettes), et de faire des économies de plastique (baisse de 60 à 65% de l'utilisation de plastique).

Pour la maternité, 100% des truies sont placées dans des cases maternité liberté, conduites en zéro contention. Le sevrage se fait dans la même case, pour limiter le stress des porcelets car stabilité du lieu de vie et du groupe social au sevrage. Cette case unique évite aussi un lavage (économies d'eau et de temps de travail).

Il n'y a pas de caudectomie de routine, ni de castration. L'engraissement des porcs est réalisé sur paille dans un bâtiment semi-ouvert. L'élevage est sans antibiotique dès la naissance.

Cet élevage de référence a pour objectif d'apporter des connaissances techniques et économiques pour tenter d'orienter la production porcine vers des pratiques plus vertueuses. A travers des visites organisées sur cet élevage, la filière Porc d'Agromousquetaires sensibilise les différents acteurs de la filière. Après un bilan intégral sur plusieurs cycles d'exploitation, l'objectif sera d'étendre cette approche à d'autres partenaires agricoles, en priorisant les exploitations labellisées Label Rouge.

Mesure de la performance de la filière Porc, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de porcs vendus à marque propre, tous produits confondus, tous pays confondus**.

(*) tous produits contenant plus de 50% de viande porcine

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de truies qui **ne sont pas en cases de gestation individuelles**	1%	+1
Part de truies qui **ne sont pas en cases de mise bas conventionnelles**	4%	+3
Part de porcs **ayant accès à l'extérieur**	1%	=
Part de porcs **non castrés**	83%	+40
Part de porcs **n'ayant pas subi de caudectomie**	1%	=
Part de porcs **n'ayant pas subi de meulage des dents**	3%	+2
Part de porcs **élevés sur litière paillée en engraissement**	1%	=
Part de porcs élevés en engraissement à une **densité inférieure à la densité réglementaire européenne**	6%	-4
Part de porcs **transportés en moins de 8 heures**	85%	-2
Part de porcs **transportés en moins de 6 heures**	81%	-5
Part de porcs **transportés en moins de 3 heures**	57%	-3
Part de porcs **étourdis avant abattage**	100%	=

Certification

0,5% de porcs sont labélisés **BIO**

D'après le cahier des charges BIO, les porcs labélisés ont accès à l'extérieur et à une aire de couchage avec litière (caillebotis sur un maximum de 50% des surfaces intérieures et extérieures).

Les porcs labélisés ne subissent pas de caudectomie ni de meulage des dents.

La castration est pratiquée à moins de 7 jours d'âge sous anesthésie et analgésie. Elle doit être pratiquée à moins de 7 jours d'âge, sous anesthésie ou analgésie. La bombe à froid est autorisée. Par dérogation, si pour des raisons anatomiques, la castration doit être pratiquée plus de 7 jours après la naissance, une anesthésie complétée par une analgésie prolongée doit être réalisée par un vétérinaire. L'immunocastration est interdite.

Les porcs labélisés font nécessairement partie d'élevage où les truies sont logées en groupe et où la contention des truies est tolérée sur une courte période au moment de la mise-bas (8 jours maximum au regard de la réglementation générale).

3.3. Filière Lait

Agromousquetaires, fournisseur principal du Groupement Mousquetaires

Les **volumes de lait et de produits laitiers** (contenant plus de 50% de lait de vache) fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupement Mousquetaires est implanté représentent **42%.**

365 exploitations laitières fournissent la filière Lait d'Agromousquetaires, qui approvisionne les points de vente (Intermarché et Netto) en lait, beurre, crème fraîche, fromages, et desserts lactés Pâturages 100 % français.

La filière Lait est constituée d'une laiterie en Loire-Atlantique, la **Laiterie Saint Père avec 299 exploitations**, et d'une laiterie en Savoie, la **Fruitière de Domessin avec 66 exploitations**. La collecte atteint près de 256 millions de litres de lait par an.

Le BEA au sein de la filière Lait d'Agromousquetaires

Pour sa filière Lait, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la démarche BEA en commençant par les **modalités d'accès au pâturage des vaches**, avant de traiter les autres dimensions du bien-être animal au sein des fermes des éleveurs partenaires.

Charte « Bien-être animal et pâturage »

Un travail mené avec les ONG, les scientifiques et l'interprofession, a permis aux laiteries d'élaborer une **charte de bien-être animal pour les vaches laitières, les veaux et les animaux de renouvellement** comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage. La filière Lait d'Agromousquetaires a associé les éleveurs aux discussions avec les ONG pour élaborer la **charte « BEA et pâturage »**.

La charte rédigée en 2018 pour le pâturage et 2019 pour le bien être en bâtiment, a été progressivement appliquée par l'ensemble des éleveurs partenaires de la filière Lait et est **devenue obligatoire en 2023** pour tous les éleveurs engagés dans une collecte segmentée (pâturé- sans OGM, Bio, Bleu Blanc Cœur). La charte n'est pas obligatoire pour les éleveurs engagés en BIO mais est mentionnée dans le cahier des charges BIO et suivie dans les audits.

Afin de définir des objectifs réalistes et ambitieux la filière Lait d'Agromousquetaires a diagnostiqué 100% des élevages laitiers en 2018. **Actuellement, l'évaluation de la démarche est en cours de déploiement via un organisme tiers (ISO 34700)**.

Afin de définir les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches, la filière Lait d'Agromousquetaires a constitué en 2017 un **groupe de travail** composé de chercheurs et d'instituts techniques (INRA, IDELE), d'associations de protection animale (CIWF et Welfarm) et d'ONG environnementales (WWF et Green Cross).

Les principaux points de la charte concernant le pâturage sont les suivants :

- **150 jours de pâturage minimum** pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, située en Loire Atlantique, et de la Fruitière de Domessin, située en Savoie,
- Au moins 15 ares par animal, pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, et 10 ares par animal pour les exploitations partenaires de la Fruitière de Domessin.
- Accès au pâturage dans les mêmes conditions pour tous les bovins laitiers de plus de 8 mois présents sur l'exploitation,
- Accès permanent à l'eau,
- Accès libre au pâturage si les pâtures sont adjacentes à l'exploitation et si le pâturage est possible.

Concernant la charte, des avancées encourageantes ont été constatées :

- Sur le périmètre de la Fruitière de Domessin : **44 exploitations sur 65** sont engagées dans la démarche de la charte « BEA et pâturage » et ont par conséquent mis en place la pratique de pâturage (des vaches qui retournent à l'extérieur). Le retour des éleveurs est positif. Ces 44 exploitations représentent 25 millions de litres de lait.
- Sur le périmètre de la laiterie Saint-Père : **282 exploitations sur 299** sont engagées dans la démarche de la charte « BEA et pâturage ». Ces 282 exploitations représentent 211 millions de litres de lait.
- Les éleveurs non engagés dans la démarche n'ont, soit pas de volonté d'engagement, soit font face à une impossibilité structurelle pour permettre à leurs vaches l'accès à l'extérieur. Un travail est donc mené pour analyser et activer le cas échéant d'autres options afin d'atteindre l'objectif.

Bien-être en bâtiment

Le même travail a été mené sur les conditions d'élevage des vaches laitières en bâtiment, permettant à Agromousquetaires de s'engager notamment sur les points ambitieux suivants :

- Une place de couchage pour chaque animal,
- Un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis,
- Une prise en charge efficace de la douleur (anesthésie et/ou anti-inflammatoire, et/ou sédation) lors de l'ébourgeonnage et en cas d'écornage.

Tous les élevages sont visités par la laiterie Saint-Père et la Fruitière de Domessin. Les critères évalués sont :

Des obligations de résultats :

- L'état d'engraissement des vaches (éviter les animaux maigres),
- Leur locomotion (éviter les boiteries),
- La propreté des vaches et des veaux (éviter les animaux sales),
- Les blessures (éviter les lésions),
- La relation homme / animal, (éviter les fuites),
- La santé de la mamelle (éviter les mammites),
- Les dystocies (éviter les difficultés de vêlage),
- La réforme des vaches laitières (maîtriser les réformes).

Des obligations de moyens :

- L'arrêt de la stabulation entravée (éviter l'entrave),
- La place et le confort des animaux au repos, (assurer une place confortable par animal). En absence de matelas ou tapis, l'apport de litière est obligatoire,
- L'accessibilité (garantir l'accès à l'eau et l'alimentation),
- L'élevage des veaux, (garantir l'apport de colostrum et l'âge de mise en collectivité),
- L'enrichissement du milieu (garantie les équipements) avec installation de brosses, tétines sèches,
- Le suivi sanitaire du troupeau (garantir le suivi sanitaire),
- Sensibilisation sur la prise en charge de la douleur pour l'ébourgeonnage : 100% des partenaires ont suivi une sensibilisation et 25% déclarent avoir suivi une formation,
- Pas d'écornage sauf cas exceptionnel et dans les rares cas où l'écornage est pratiqué, l'anesthésie est obligatoire,
- Suivi du taux de mortalité pour réviser dans 2 ans.

Mesure de la performance de la filière Lait, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de lait utilisés pour tous les produits laitiers vendus à marque propre*, tous pays confondus**.

(*) lait, beurre, crème, yaourt, fromage, desserts ultra frais contenant plus de 50% de lait

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de vaches laitières **pâturant au moins 120 jours par an (6h/jour minimum)**	70%	+27
Part de vaches laitières **pâturant au moins 150 jours par an (15 ares par animal minimum)**	52%	+9
Part de vaches laitières **exemptes d'ébourgeonnage/ d'écornage**	5%	=
Part de vaches laitières **ébourgeonnées/ écornées avec prise en compte de la douleur**	44%	+15
Part de vaches laitières **n'étant pas en stabulation entravée**	80%	+36

3.4. Filière Poulet de chair

Les approvisionnements en poulets de chair sont assurés par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Le BEA au sein de la filière Poulet de chair d'Intermarché

Les conditions d'élevage des poulets de chair étant de plus en plus importantes pour les consommateurs, Intermarché a mis en place un **groupe de travail** fin 2017 se composant d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché. Ce groupe de travail avait pour vocation d'échanger sur les pratiques existantes ainsi que sur les axes d'amélioration et conditions nécessaires pour de meilleures pratiques.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre 2018 et 2020, donnant lieu à la rédaction d'un **projet de plan de progrès 2025 sur le bien-être animal des poulets de chair**.

Les engagements du Groupement

En septembre 2020, le Groupement Mousquetaires a finalement décidé d'aligner le plan de progrès en cours de rédaction sur les critères du **Better Chicken Commitment**, un référentiel proposé par une trentaine d'ONG de protection animale européennes pour améliorer les conditions d'élevage des poulets de chair (densité réduite à 30kg/m^2 maximum, souches à croissance plus lente, mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, lumière naturelle dans les bâtiments...).

Concrètement, pour le périmètre France, les enseignes Intermarché et Netto se sont engagées sur les éléments suivants :

- Tous les produits bruts contenant au moins 50 % de viande de poulet (cela représente 80% des produits à marque propre de l'ensemble de l'assortiment des produits contenant au moins 50% de viande de poulet), commercialisés à marque propre, répondront au minimum à l'ensemble des **critères du Better Chicken Commitment, d'ici 2026**. Le Better Chicken Commitment prévoit notamment l'utilisation de races à croissance plus lente, la mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, une densité réduite, de la lumière naturelle dans tous les bâtiments d'élevage, et un abattage sans cruauté.[6]
- Au moins **20% des volumes** précités **proviendront d'élevages garantissant aux animaux, en outre, un accès au plein air ou à un jardin d'hiver, d'ici 2026**.

Les enseignes se sont également engagées à mettre un terme à l'élevage en cage.

Le Groupement s'engage à ce que **100% des poulets utilisés pour la fabrication de tous les produits contenants au moins 50% de viande de poulet commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, soient étourdis avant abattage**.

Mesure de la performance de la filière Poulet de chair, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de poulets correspondants à tous les produits vendus à marque propre* dans les points de vente Intermarché AI, tous pays confondus**.

(*) tous produits contenant plus de 50% de poulet

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de poulets ayant **accès à l'extérieur** (plein air)	8%	-2
Part de poulets élevés **hors cage**	100%	=
Part de poulets bénéficiant **d'éléments d'enrichissement du milieu**	37%	+6
Part de poulets bénéficiant de **lumière naturelle**	37%	+5
Part de poulets élevés à **une densité réduite** (max 30kg/m2, max 1 détassage/lot)	8%	-2
Part de poulets issus de **souches génétiques à croissance lente ou intermédiaire**	9%	-1
Part de poulets **transportés en moins de 4 heures**	65%	+1
Part de poulets **étourdis avant abattage**	100%(*)	=
Part de poulets **étourdis avant abattage par atmosphère contrôlée**	23%	-5

(*) abattage rituel <1% des volumes totaux. L'indicateur de l'étourdissement a été vérifié pour certains fournisseurs lors d'une enquête. Ils représentent 57% de nos volumes totaux.

Certifications

7% des volumes labélisés **Label Rouge**

1% des volumes labélisés **BIO**

D'après le cahier des charges BIO, les poulets labélisés sont élevés en plein air et proviennent de souches à croissance lente.

D'après le cahier des chargers Label Rouge, les poulets labélisés sont élevés en plein air et proviennent de souches à croissance lente.

Mesure de la performance de la filière Poulet de chair en France (périmètre de l'engagement BCC) - Chicken Track 2025

Les Mousquetaires ont accéléré sur l'atteinte de leur engagement à respecter les critères du Better Chicken Commitment d'ici 2026 pour tous les produits bruts (poulets entiers et découpes de poulet) :

Critère de l'ECC	% du volume de poulet brut conforme	% du volume de poulet brut + transformé (produits contenant +50% de poulet) conforme
Respect de la réglementation européenne	100%	100%
Densité en élevage	15%	10%
Souches	15%	10%
Lumière	50%	44%
Enrichissements	49%	43%
Etourdissement	39%	26%

La part de poulets ayant accès à l'extérieur (plein air) est de 15% pour le poulet brut MDD périmètre France et 10% en comptant les élaborés de poulet.

3.5. Filière Poules pondeuses

Les approvisionnements en œufs de poules passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Le BEA au sein de la filière Poules pondeuses d'Intermarché

Les engagements du Groupement sur les œufs coquilles

En 2017, Intermarché et Netto se sont engagés sur l'**arrêt des œufs issus de l'élevage de poules en cages**.

Depuis fin 2020, Les œufs à marque Volaé ne sont plus issus d'élevage en cage (issus d'élevages alternatifs : sol, plein air, Label Rouge et bio).

D'ici fin 2025, en France, l'ensemble du rayon Œuf des enseignes Intermarché et Netto (marques Netto, Top Budget et marques nationales) ne sera plus issu d'élevage en cage. En Belgique, c'est déjà le cas.

En outre, le Groupement s'engage à ce que **100% des œufs de poules vendus proviennent d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.**

Les engagements du Groupement sur les ovoproduits

En France, en 2020, les enseignes Intermarché et Netto se sont également engagées à **ne plus utiliser, d'ici 2025, d'œufs de poules élevées en cage dans l'élaboration de leurs produits à marques propres.**

En France, dès 2023, les enseignes se sont également engagées à ne pas utiliser d'œufs de poules venant de filières de broyage.

En outre, le Groupement s'engage à ce que **100% des œufs utilisés dans l'élaboration des produits à marques propres en France proviennent d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.**

Au-delà de la suppression progressive des cages, la Direction Qualité et Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont mis en place un **groupe de travail** fin 2017 se composant d'ONG pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto.

Les travaux portaient sur les éléments les plus importants pour les ONG : enrichissement du milieu, densité, lumière naturelle, arrêt de l'épointage, nombre de nids et taille des groupes, tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs. Ces travaux ont abouti à une première **charte code 2+** qui a été partagée aux fournisseurs courant 2021. Une deuxième version de la charte, plus complète et alignée avec les travaux de l'AEBEA, sera soumise aux fournisseurs français pour signature courant 2026.

Mesure de la performance de la filière Poules pondeuses, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes d'œufs et d'ovoproduits vendus dans à marque propre dans les points de vente Intermarché AI, tous pays confondus**.

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part des **œufs coquilles venant d'élevages hors cage**	83%	+1
Part **d'ovoproduits contenant uniquement des œufs coquilles provenant d'élevages hors cages**	40%	+12
Part des **œufs coquilles provenant d'élevages où les poussins mâles n'ont été pas éliminés à la naissance**	89%	+12
Part de poules pondeuses ayant **accès à un parcours extérieur**	55%	=
Part de poules pondeuses **non épointées**	0%	=
Part de poules pondeuses **élevées dans des bâtiments enrichis**	31%	+2
Part de poules pondeuses bénéficiant de **lumière naturelle**	55%	=

Certifications

5% des volumes labélisés **Label Rouge**

15% des volumes labélisés **BIO**

D'après le cahier des charges BIO, les poules labélisées sont élevées en plein air et proviennnent de souches à croissance lente.

D'après le cahier des chargers Label Rouge, les poules labélisées sont élevés en plein air et proviennent de souches à croissance lente.

D'après le cahier des charges Bleu Blanc Coeur, les poules labélisées bénéficient d'une alimentation 100% d'origine végétale sans OGM.

Mesure de la performance de la filière Poules pondeuses - Egg Track 2025

Géographie	Catégorie	Performance	Progression
France	Oeufs coquille (MN + MDD)	82%	=
	Oeufs coquille MN	80%	+3
	Oeufs coquille MDD	83%	-1
	Ovoproduits MDD	41%	+12
Belgique	Oeufs coquille (MN + MDD)	100%	=
	Oeufs coquille MN	100%	=
	Oeufs coquille MDD	100%	=
	Ovoproduits MDD	100%	=
Pologne	Oeufs coquille (MN + MDD)	60%	+3
	Oeufs coquille MN	97%	+12
	Oeufs coquille MDD	39%	=
	Ovoproduits MDD	9%	+4
Portugal	Oeufs coquille (MN + MDD)	65%	-1
	Oeufs coquille MN	12%	+2
	Oeufs coquille MDD	100%	=
	Ovoproduits MDD	13%	+13
Europe (tous pays UE)	Oeufs coquille (MN + MDD)	81%	+2
	Oeufs coquille MN	77%	+2
	Oeufs coquille MDD	83%	=
	Ovoproduits MDD	40%	+11
	Oeufs coquille MDD + Ovoproduits MDD	77%	+2

3.6. Filières Canard, Dinde, Lapin

Le BEA au sein des filières Canard, Dinde, Lapin d'Intermarché

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché et Netto ont initié des travaux sur ces filières avec le groupe de travail constitué initialement pour les filières Poulet et Œuf, composé d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto.

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois par an depuis 2019 pour poser les bases de **plans de progrès portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des canards, dindes et lapins** utilisés pour fabriqués les produits vendus aux marques d'Intermarché et Netto.

Les engagements du Groupement

Ces plans de progrès comprendront des engagements concernant la claustration, les mutilations (épointage, débecquage, dégriffage), la densité d'élevage, l'enrichissement du milieu de vie des animaux (substrats de picage, bacs pour bains de poussière, matériaux à ronger, apport de fibres, plateformes...), la durée de transport et les méthodes d'abattage. Ils sont en cours de finalisation et prennent compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, les contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Pour le lapin, le Groupement a diffusé en 2024 des chartes contractuelles reprenant ces exigences auprès des fournisseurs du périmètre France.

Sur cette filière, **le Groupement s'engage à passer à un élevage hors-cage :**

- **D'ici 2026 : pour 30% des volumes vendus au Groupement,**
- **D'ici 2028 : pour 75% des volumes vendus au Groupement,**
- **D'ici 2029 : pour 100% des volumes vendus au Groupement.**

Pour ses engagements, le Groupement a reçu la **mention d'honneur au Lapin d'Or,** délivrée par CIWF, en fin d'année 2024.

3.7. Filière Mer

Le BEA au sein de la filière Mer d'Intermarché

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto se sont engagés dans la prise en compte des enjeux liés au bien-être des animaux issus de l'aquaculture.

Les engagements du Groupement

Les travaux ont été lancés en 2018 pour **la crevette et le saumon**, en complément d'une démarche d'analyses des risques en termes de durabilité (enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux). Pour chacune des espèces de crevette et de saumon nous avons réalisé :

- Une étude bibliographique pour préciser les enjeux en matière de développement durable, notamment le bien-être animal ;
- Une enquête sur la traçabilité des chaines d'approvisionnement des fournisseurs.

En 2019, **le Groupement a rejoint le collectif sur les crevettes** coordonné par le partenaire Earthworm Foundation. Dans le cadre de ce collectif, des fermes de crevette fournisseurs du Groupement sont auditées par Earthworm selon le cahier des charges de Mister Goodfish. En 2024, le cahier des charges de Mister Goodfish a évolué : les post-larves doivent provenir de femelles n'ayant pas subi d'ablation du pédoncule oculaire.

En 2024, le Groupement s'est engagé dans le **collectif CARE Salmon** sur le saumon d'élevage, coordonné par le bureau d'études en éthologie BANKIVA et CIWF. L'objectif était de déterminer les critères bien-être animal à intégrer dans les chartes saumon à destination des fournisseurs. À la suite de ce collectif, **la lettre ouverte** issue des échanges a été envoyée à chacun de nos fournisseurs pour les informer sur les bonnes pratiques en élevage de saumon et les encourager à mettre en place ces bonnes pratiques. Le Groupement met à jour en 2025 ses chartes aquaculture (saumon, truite et crevette) pour intégrer les éléments de la lettre ouverte.

Par l'intermédiaire de **chartes achats responsables** à destination de ses fournisseurs, le Groupement Mousquetaires souhaite améliorer le bien-être des espèces pêchées et élevées.

Concernant l'aquaculture sur le périmètre France, le Groupement **appelle ses fournisseurs de saumons, de truites et de crevettes à respecter des engagements pour mieux maîtriser le bien-être des animaux** : réduction des densités en bassins ou en cages, manutention limitée des animaux, attention portée aux animaux pendant leur transport et la mise à mort, formation du personnel aux enjeux du bien-être animal.

Pour le saumon et la truite spécifiquement : réduction de la durée du jeûne, favoriser l'enrichissement en bassins et en cages, utilisation de méthodes de mise à mort minimisant le stress des poissons, c'est-à-dire humainement acceptables, en privilégiant les méthodes d'étourdissement électrique ou par percussion.

Les engagements du Groupement

Pour le saumon, les fournisseurs ont interdiction d'avoir recourt aux méthodes d'étourdissement suivantes : saignée sans étourdissement, asphyxie, « Ice slurry » (Coulis de glace), immersion en eau saturée en CO2, percussion crânienne manuelle, percussion crânienne automatique, bac électrique à sec, tige électrique à sec, tige électrode immergée.

Les chartes saumon et truite demandent aussi aux fournisseurs de favoriser la mise en place de plusieurs types d'enrichissements dans les bassins et les cages à partir du stade de pré-grossissement.

Pour la crevette uniquement, le **Groupement Mousquetaires interdit les pratiques d'épédonculation à compter de janvier 2026 et demande l'étourdissement électrique d'ici 2030 si les résultats des études scientifiques s'avèrent concluants.**

Pour le transport, saumons, truites et crevettes sont capturés puis mis à mort aussi rapidement que possible, pour éviter un temps de transport trop important. Les crevettes ne sont transportées que quelques minutes.

Mesure de la performance de la filière Saumon, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de saumons vendus à marque propre, tous pays confondus**.

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de saumon non soumis à un **jeûne de plus de 72 heures**	0%	=
Part de saumon élevés à une **densité réduite** (10 kg/m3 ou moins)	4%	+1
Part de saumons **étourdis avant abattage**	99%	=

Certifications

- 0,3% des volumes labélisés **Label Rouge**
- 4% des volumes labélisés **BIO**
- 15% des volumes labélisés **ASC**

Les saumons labélisés BIO sont élevés à une densité de 10 kg/m3.

Mesure de la performance de la filière Crevette en France

Les chiffres rapportés ci-dessous sont calculés sur les **volumes de crevettes vendus à marque propre, sur le périmètre France**.

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de crevettes **non épédonculées**	57%	Premier reporting
Part de crevettes **étourdies électriquement avant abattage**	28%	Premier reporting

3.8. Toutes filières

Mesure de la performance, toutes filières confondues, tous fournisseurs confondus

Les chiffres rapportés ci-dessous représentent les **volumes vendus par le Groupement (MN + MDD), toutes espèces confondues, tous pays confondus**.

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part d'animaux (à l'exclusion des poissons à nageoires) **transportés dans les délais maximums spécifiés**	54%	Premier reporting
Part d'animaux **étourdis avant abattage**	100% (*)	=

(*) abattage rituel <1% des volumes totaux. L'indicateur de l'étourdissement a été vérifié pour certains fournisseurs de notre MDD lors d'une enquête. Ils représentent 76% de nos volumes totaux (MN + MDD).

4. Sujets transverses relatifs au bien-être animal

4.1. Interdiction des produits provenant d'animaux modifiés génétiquement

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires **interdisent l'utilisation et la commercialisation de produits provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont, été clonés ou modifiés génétiquement.**
Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

4.2. Interdiction des substances favorisant la croissance

Conformément à la réglementation européenne en la matière, la Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires **interdisent l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance.**
Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

4.3. Interdiction de l'utilisation prophylactique d'antibiotiques

Le Groupement Mousquetaires **interdit l'utilisation prophylactique d'antibiotiques** pour toutes les espèces animales. L'interdiction de l'utilisation métaphylactique d'antibiotiques est de rigueur pour toutes les espèces animales, hormis pour certaines espèces de la filière Mer et les volailles hors gamme Label Rouge.

Pour le saumon, la truite et la crevette, **le Groupement s'engage à ce que les antibiotiques ne soient utilisés qu'en dernier recours pour le traitement des animaux**. Les antibiotiques ne doivent en aucun cas être utilisés en préventif à des fins d'amélioration des performances. Les quantités utilisées doivent être en conformité avec la réglementation européenne.

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires encourage une utilisation raisonnée des antibiotiques, en limitant leur usage au strict nécessaire.
La réduction de l'usage des antibiotiques sera engagée en lien avec les éleveurs partenaires dans le volet « Bien-être en élevage » des filières Bœuf, Porc, Lait et Lapin.

Le Groupement a développé la filière « Mieux produire » pour les porcs charcutiers, une filière sans antibiotique et sans OGM, dont **4,7%** des animaux sont issus.

4.4. Promotion des aliments d'origine végétale

Politique

La production agricole, la fabrication de produits et le transport sont à l'origine de la majorité des gaz à effet de serre (GES) en France. Le Groupement Mousquetaires reconnait la nécessité de **réduire la dépendance à l'égard des aliments d'origine animale** dans le cadre de sa politique de neutralité carbone.

Nous calculons la part des ventes de viande et de produits laitiers dans la mesure où nous utilisons la méthodologie OEFSR pour le calcul de notre empreinte carbone des produits. En outre, les méthodologies Planet-Based Diets du WWF et The Protein Tracker développée par Green Protein Alliance et Proveg international sont utilisées pour calculer la part de produits d'origine animale et végétale.

La politique du Groupement visant à réduire la dépendance à l'égard des denrées alimentaires d'origine animale s'applique en **France et sur toutes les espèces**. La mise en œuvre de la politique est garantie par les équipes qualité, marketing et RSE, dans le cadre des process classiques de développement des gammes et de leur mise en valeur auprès des consommateurs.

Le Groupement développe ses propres filières végétales :

- Légumes Secs : **5 filières origine France et Bio FR** (Lentilles vertes / blondes, pois chiches, pois cassés, haricots rouges)
- Blé : 2 **filières : FR 100% / HVE / BIO** : origine France à 100% depuis 2015, dont du HVE FR en contrat tripartite meunerie, avec 6 coopératives
- Blé HVE : **230 exploitations en contrats volumes** et prix à 3 ans minimum en 2021 (+325% en 2 ans).
- Blé dur : **1 filière** FR
- Légumes Frais
    - **6 filières frais Origines France** : (Carotte, Céleri, Salade, Concombre, Betterave, Pomme de Terre)
    - **4 filières en légumes verts Origine France** en contrat à 5 ans avec des Coopératives : (Carotte, Epinard, Haricot, Petits Pois)
- Poires : partenariat entre les arboriculteurs, Agromousquetaires et Intermarché pour une durée de 3 ans

Le Groupement a participé à la **campagne Veganuary 2025**, le défi du mois de janvier vegan, une opportunité et un levier pour démocratiser une alimentation végétale créative et gourmande. Le Groupement a souhaité **renforcer l'attractivité et l'adhésion à un mode de consommation plus diversifié et responsable**, en mettant en lumière nos offres végétales, via :

- nos prospectus de janvier,
- des promos complémentaires hors prospectus,
- notre newsletter de janvier,
- une page Veganuary sur le drive, dédiée à l'offre vegan,
- un relai sur les réseaux sociaux.

Les engagements du Groupement

Le Mousquetaires incite ses clients à consommer des produits végétaux en proposant la gamme de produits “Végétal” avec un cahier des charges spécifique pour encourager l’apposition des labels “V-Label”, s’assurer de la qualité nutritionnelle des produits et limiter l’usage de colorants et d’arômes artificiels.

En 2024, le Groupement compte 62 références végétales en marques propres sur le périmètre France. Les 12 premières références ont été créées en 2017. 7 références supplémentaires ont été créées en 2018, 2 en 2019, 3 en 2021, 3 en 2022, 25 en 2023 et 10 en 2024. Les équipes travaillent sur l’élargissement de l’offre de produits végétaux pour faciliter la consommation de sources végétales de protéines ou de substituts aux produits carnés.

Parmi ces 62 références :

- 51 références correspondent à des substituts de produits laitiers
- 11 références correspondent à des substituts de viande

L’objectif est d’augmenter les volumes de vente en produits végétaux chaque année et, à horizon 2030, d’augmenter le nombre de références d’alternatives végétales en marques propres, en le faisant passer à 70 références, avec une priorité donnée aux rayons frais laitier et frais non laitiers, et avec une double implantation en magasin à la fois dans le rayon conventionnel et dans le pôle végétal pour maximiser la visibilité par les clients.

Au global, Marques nationales et MDD confondues, **20%** de l’assortiment des Laits et Crèmes UHT est végétal, **4%** pour l’Ultra frais et un peu plus de **4%** pour le Traiteur Libre-Service.

Mesure de la performance des produits d’origine végétale

Le nombre de produits végétaux a **augmenté de 14 %** entre 2023 et 2024.

11 164 tonnes de références végétales (substituts uniquement) ont été vendues en 2022. En 2023, les ventes ont progressé de **14%**, avec **12 713 tonnes** de références végétales vendues (substituts uniquement). En 2024, les ventes ont aussi progressé de **14%** pour atteindre 14 527 tonnes.

Les chiffres rapportés ci-dessous représentent les **volumes de produits vendus dans les points de vente Intermarché et Netto en France.**

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de produits d'**origine animale** dans les ventes totales (hors produits mixtes)	61%	Premier reporting
Part de produits d'**origine végétale** dans les ventes totales (hors produits mixtes)	39%	Premier reporting
Part de produits **riches en protéines** dans les ventes totales d'**origine animale** (hors produits laitiers et produits mixtes) - Groupe 1 WWF	79%	Premier reporting
Part de produits **riches en protéines** dans les ventes totales d'**origine végétale** (hors produits laitiers et produits mixtes) - Groupe 1 WWF	21%	Premier reporting
Part de **produits laitiers et substituts** dans les ventes totales d'**origine animale** (hors produits mixtes) - Groupe 2 WWF	97%	Premier reporting
Part de **produits laitiers et substituts** dans les ventes totales d'**origine végétale** (hors produits mixtes) - Groupe 2 WWF	3%	Premier reporting
Part de produits **à base de viande ou de poisson** dans les ventes totales de **produits mixtes** - Méthodologie WWF	63%	Premier reporting
Part de produits **à base végétarienne ou vegan** dans les ventes totales de **produits mixtes** - Méthodologie WWF	37%	Premier reporting
Part de **plats préparés avec viande ou poisson** dans les ventes totales de plats préparés	85%	Premier reporting
Part de **plats préparés végétariens ou vegan dans** les ventes totales de plats préparés	15%	Premier reporting

4.5. Amélioration de la qualité des produits carnés

Le Groupement Mousquetaires améliore la qualité des produits carnés tout en promouvant les alternatives végétales.

Les chiffres rapportés ci-dessous représentent les **volumes de produits MDD vendus dans les points de vente Intermarché et Netto en France.**

INDICATEURS	2024	Progression vs 2023
Part de viande issue de l'agriculture biologique	1%	Premier reporting
Part de viande issue de l'agriculture biologique et autres labels qualité (Bio + BBC + LR)	3%	Premier reporting
Part de produits laitiers issus de l'agriculture biologique	7%	Premier reporting
Part de produits laitiers issus de l'agriculture biologique et autres labels qualité (Bio + BBC + LR)	7%	Premier reporting
Part des produits laitiers équitables dans les ventes de produits laitiers (ex: Merci! + Labels équitables France)	7,5%	Premier reporting
Part de la viande et produits laitiers origine France (produits bruts et transformés)	95%	Premier reporting

4.6. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupement lutte contre le gaspillage alimentaire via le **Plan Anti-gaspillage d'Intermarché Netto** en 3 axes d'actions :

- Un axe dédié aux bases logistiques avec le retravail des processus pour prévenir la formation de stocks et optimiser le don aux associations ainsi que la recherche de nouveaux débouchés vers l'alimentation humaine.
- Un deuxième axe dédié aux points de vente avec le retravail des bonnes pratiques de commande, stockage, mise en rayon, tenue du rayon pour prévenir la formation d'invendus.
- Un dernier axe sur la sensibilisation des consommateurs avec l'intégration en cours sur les packings d'un encart antigaspi pour sensibiliser à la différence entre DDM/ DLC ainsi que des prises de parole régulières sur l'anti-gaspillage.

Nous effectuons également le suivi des dates limites de consommation en rayon, le stickage des dates courtes et entretenons un partenariat avec des prestataires pour animer la démarche et sensibiliser les clients.

Indicateurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire

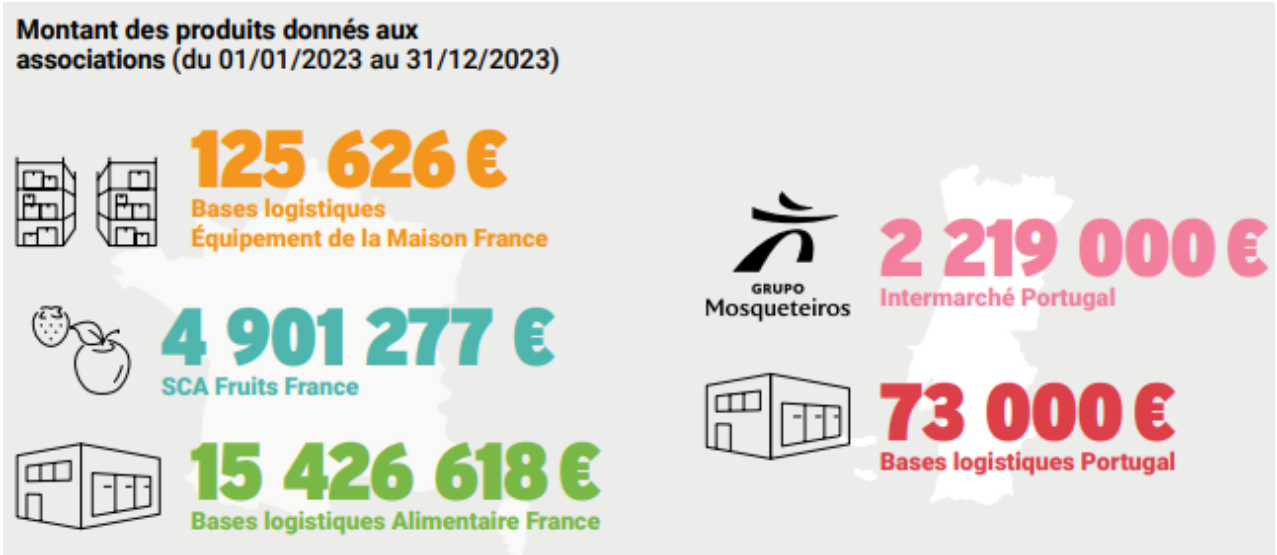

GROUPEMENT Mousquetaires

Septembre 2025